



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1 Intitulé du projet

Construction d'un Entrepôt Sec de trois cellules sur les communes de Recy et de Saint-Martin-sur-le-Pré (51 520)

#### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCAPEST

Raison sociale

Centrale d'achat alimentaires

N° SIRET

3 0 1 9 8 6 1 5 4 0 0 0 4 7

Type de société (SA, SCI...)

SA coopérative de commerçants

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

FEBVRE

Prénom(s)

Serge

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.b) Autres ICPE soumises à enregistrement	La surface totale des cellules sera de 32 000 m <sup>2</sup> avec une hauteur de 12.2 m au faitage et 13.4 m à l'acrotère.
39.a) Travaux / constructions [...] Emprise sol > 10 000 m <sup>2</sup> .	L'emprise au sol de l'entrepôt ( y compris la passerelle) sera de 33 775 m <sup>2</sup> . La surface de plancher de l'entrepôt sera de 33 400 m <sup>2</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt sec devant disposer de 3 cellules. Cette installation constitue une IPD indépendante avec une surface de plancher de 33 400 m<sup>2</sup> et une emprise au sol de 33 775 m<sup>2</sup>

Le terrain devant accueillir le projet est actuellement une parcelle appartenant au pétitionnaire.

Aucune installation ou bâtiment n'est présent sur le terrain du projet. Il n'y aura donc pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

La société SCAPEST est spécialisée dans l'entreposage de marchandises pour la grande distribution.

Face à l'accroissement de ses activités, la société envisage la construction d'un nouvel entrepôt dénommé « Recy 2 », à cheval sur les villes de Recy et de Saint-Martin-sur-le-Pré (51).

L'entrepôt projeté disposera de 3 cellules avec des bureaux, un local de charges et des locaux techniques.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- Faire face à la croissance de l'activité
- Limiter les flux de PL

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

- Préparation de la plateforme (déblais / remblais)
- Mise en place des fondations
- Installations des réseaux enterrés y compris bassin rétention et infiltration
- Montage charpente
- Couverture étanchéité et bardage
- Serrurerie
- Dallage
- Aménagement Intérieur et cloisonnement
- Enrobé des voiries et stationnement
- Plantations et verdissement

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il s'agit d'un centre logistique destiné à recevoir des marchandises, à les préparer puis à les livrer aux centres E.LECLERC de la région desservie par la SCAPEST.

Ce site fonctionnera en deux équipes de jour sur 5 à 6 jours par semaine.

Ce site emploiera environ 25 personnes.

Le site disposera d'un bassin convenablement dimensionné pour permettre une infiltration des eaux pluviales à la parcelle après traitement. La surface totale interceptée pour la gestion des eaux pluviales est supérieure à 20 ha.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis de construire
- Enregistrement ICPE (procédure embarquée avec IOTA)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les données de bases programmatiques sont les suivantes : - Bâtiment Sec (Surface de plancher):	33 400 m <sup>2</sup>
- Surface totale du terrain	219 061 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Chemin du Terme de la Mouic

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : RECY

Code postal : 5 1 5 2 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 4 ° 1 9 , 5 0 " E Lat. : 4 8 ° 5 9 , 2 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone IAU4x (zone à urbaniser destinée aux activités) PLU Recy / Zone IAU4x (zone d'activités régionales) de Saint-Martin-sur-le-Pré.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

8/

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II la plus proche du projet est située à 520 m au sud-ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF n°210008896 "Vallée de la Marne de Vitry-Le-François à Epernay".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département de la Marne qui n'est pas considéré comme une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone règlementée par un APB la plus proche est le « Bois de Bardolle » (FR3800396) localisée sur la commune de Coolus (51168) à environ 10 km au sud-ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département de la Marne qui n'est pas un département littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de parcs nationaux, parcs naturels marins et régionaux, ainsi que de réserves naturelles nationales ou régionales. La RNN la plus proche est située à 24 km à l'ouest du projet, il s'agit de la réserve n°FR3600159 "Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger". Le PNR Montagne de Reims n°FR8000024 est situé à 13 km au nord-ouest du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement dans le département de la Marne approuvé le 24/07/2001 pour la A26.  Ce plan est lié au passage de l'autoroute A26, à 2 Km à l'ouest du projet et au passage de la RN44 à 500 m à l'est.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le « Tombeau d'Alexandre Brzostowski », inscrit depuis le 15/07/1991, de la commune de Châlons-en-Champagne localisée à environ 3,8 km au sud du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe au sein d'une zone supposée humide par modélisation signalée par la DREAL. Une campagne de vérification de zones humides a été réalisée sur le terrain. Sur les 9 sondages réalisés sur le terrain aucun n'a révélé de trace d'oxydo-réduction. De plus, les relevés floristiques réalisés sur le terrain l'été 2022, ont fait état d'une absence d'habitat indicateur de zones humides et d'absence d'espèces végétales indicatrices de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Recy : PPRI (bassin Marne), PPR cavités, PPI rupture de barrage (lac Marne) ; Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré : PPRI (bassin Marne), PPR cavités, PPI rupture de barrage (lac Marne), PPRT risques technologiques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PPRN et PPRT de chaque commune sont tous approuvés.  Le site du projet est concerné par le zonage réglementaire (zone R4) du PPR cavités de la commune de Recy.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les bases de données BASIAS et BASOL, on recense : - 44 anciens sites industriels (ensemble des deux communes) ; - 1 site pollué sur le territoire communal de Saint-Martin-sur-le-Pré.  Aucun ne concerne la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les données du bassin Seine-Normandie (SIGES Seine-Normandie) les communes de Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré sont localisées au niveau de la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site <a href="http://carto.atlassante.fr">carto.atlassante.fr</a> , le site du projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP.  Le captage le plus proche du site est situé à 5.9 km au sud-est sur la commune de Saint-Memmie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le projet est situé à 3,5 km au nord-ouest du "Centre ancien de Châlons-en-Champagne" qui est le site inscrit le plus proche du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 13 km au sud-est du site Natura 2000 de la directive habitat "Marais d'Athis-Cherville" n°FR2100286. Il est également situé à environ 36,5 km du premier site Natura 2000 de la directive oiseau "Etangs d'Argonne" n°FR2112009.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet correspond à " L'allée de platanes sur la rive gauche de la prise d'eau à Châlons-en-Champagne" situé à 2,1 km au sud-ouest du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau collectif de distribution d'eau potable sous pression, présentant des caractéristiques suffisantes. Les installations sont des entrepôts de stockages. Elles ne sont pas consommatrices en eau. L'eau utilisée sera à usage domestique (sanitaires, salles de pause, etc.).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du futur entrepôt seront gérées par le biais d'un bassin d'infiltration après traitement à travers un séparateur-hydrocarbures convenablement dimensionné  Les eaux domestiques seront rejetées aux réseaux EU de la zone. Les eaux d'extinction incendie seront confinées dans un bassin étanche dédié.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau collectif de distribution d'eau potable sous pression, présentant des caractéristiques suffisantes. L'ensemble des eaux domestiques seront éliminées vers le réseau des eaux usées de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré, pour être orientées vers la station d'épuration des eaux de Châlons-en-Champagne, dimensionnée pour 100 000 EqH.  Il n'y aura pas de prélèvements dans le milieu naturel.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune perturbation n'est attendue sur la biodiversité avec la mise en place du projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 13 km au sud-est du site Natura 2000 de la directive habitat "Marais d'Athis-Cherville" n°FR2100286.  Il est également situé à environ 36,5 km du premier site Natura 2000 de la directive oiseau "Etangs d'Argonne" n°FR2112009.  Au vu de la distance avec les sites Natura 2000 environnants, aucun impact n'est attendu sur un habitat ou une espèce inscrites au FSD des sites à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone d'activité logistique et industrielle déjà construite.  Le projet s'inscrit dans le zonage IAU4(x), qui correspond au parc industriel de référence (PLU Recy) et au parc d'activité régional de référence (le sous secteur x à pour destination principale la logistique) pour le PLU de Saint-Martin-sur-le-Pré.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par un risque de rupture de barrage (lac Marne).  Le projet est concerné par le risque incendie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par :  - Un risque faible d'exposition au radon ; - Une exposition faible au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités proposées dans le cadre du projet engendreront des déplacements depuis et vers le site du projet. Le flux de camions attendus est de 60 PL/J, et le flux de véhicules légers de 25 VL/J L'augmentation du trafic serait donc de l'ordre de 0,23 % du trafic actuel sur la RN 44, et 1,26 % du trafic des PL. Il est donc peu significatif. Toutefois, des mesures telles que l'arrêt des moteurs lors des opérations de (dé) chargements seront appliquées sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bruits générés par les installations proviendront exclusivement de la circulation des camions et des opérations de chargement et de déchargement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont uniquement liés à l'infiltration des eaux pluviales. Les eaux domestiques seront rejetées aux réseaux EU de la zone
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Apprécez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne rejette pas d'eaux industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par cette activité ne sont pas dangereux (cartons, plastiques, palettes,...). Un système de tri des déchets sera mis en place sur le site avec une revalorisation de ceux-ci par des entreprises spécialisées. Les déchets dangereux concerneront les boues liées au nettoyage du séparateur hydrocarbures. Ces déchets seront systématiquement repris par l'entreprise affectée au nettoyage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est répertorié sur les deux communes du projet. Le terrain est purgé de fouilles archéologiques. Le projet respectera les règles d'urbanisme des PLU de Recy et Saint-Martin-Sur-Le-Pré.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone IAU4x du PLU Recy et en zone IAU4x du PLU de Saint-Martin-sur-le-Pré.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La partie nord-est du terrain, laissée libre dans le cadre du présent projet, pourra, dans les années à venir, recevoir un autre projet d'entrepôt en fonction des besoins de l'enseigne. Cet autre projet, s'il vient à se concrétiser, fera l'objet des procédures réglementaires applicables.

Après consultation du site de l'Autorité Environnementale, aucun projet sur un rayon d'1 Km autour du site (rayon d'affichage), n'a fait l'objet d'approbation.

Des ICPE soumises à Autorisation et à Enregistrement sont présentes sur les communes de Recy et de Saint-Martin-sur-le-Pré. Certaines de ces installations étant situées dans un rayon d'1 Km autour du site, les effets cumulés seront liés au trafic.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre de la réalisation du projet, et notamment de la gestion des eaux pluviales. Il est privilégié d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle au niveau des espaces verts du projet. En effet, un bassin est prévu pour la récupération et l'infiltration des eaux pluviales. Le bassin d'infiltration, positionné en sortie du bassin de confinement des eaux d'extinction incendie sera convenablement dimensionné. Des analyses seront réalisées sur ces rejets conformément à la réglementation ICPE. Un bassin étanche est également prévu pour le confinement des eaux d'extinction incendie.

Un système de tri des déchets sera mis en place sur le site avec une revalorisation de ceux-ci par des entreprises spécialisées. Les déchets dangereux concerneront les boues liées au nettoyage du séparateur hydrocarbures. Ces déchets seront systématiquement repris par l'entreprise affectée au nettoyage.

L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de l'entrepôt permettra d'autoconsommer cette électricité sur le site et le rendre ainsi moins gourmand en Energie.

La position des premières habitations étant à environ 600 m du site, et la position des deux communes de Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré en dehors des vents dominants permet d'assurer que les faibles émissions dans l'air de cette activité (liées aux VL) n'atteindront pas les zones habitables et seront donc sans impact sur la santé.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est envisagé dans un secteur dont la vocation est l'accueil d'activités économiques. Il est donc compatible avec son environnement. La parcelle sur laquelle il est prévu ne présente pas d'enjeux élevés. De plus, des mesures sont prévues pour maîtriser les impacts résiduels :

- Collecte et infiltration des eaux pluviales après traitement pour alimentation des nappes phréatiques
  - Présence de procédures pour renforcer les mesures techniques envisagées pour maîtriser les pollutions et les dangers
  - Installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation et participer à la préservation des ressources énergétiques, absence d'installations de combustion sur le site
  - Nouvel entrepôt, de par sa proximité permettant de limiter le flux de PL entre les différents entrepôts du groupe
- En conséquence, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe- A -DUP PLU <input checked="" type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FEBVRE

Prénom Serge

Qualité du signataire Président

A Saint Martin Sur le Pré

Fait le 06/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)

